

Fiscalité 2

Domaine	Economie et Services
Filière	Economie d'entreprise
Orientation	Economie d'entreprise (EE)
Mode de formation	Plein temps

Informations générales

Nom	: Fiscalité 2
Identifiant	: HEG-Fisca2
Années académiques	: 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023
Responsable	: Swen Collomb
Charge de travail	: 60 heures d'études
Périodes encadrées	: 30 (= 22.5 heures)

Semestre	E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6
Cours						30			

Connaissances préalables recommandées

Aucunes.

Objectifs

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant-e doit :

1. Connaître les règles en matière d'imposition indirecte des personnes morales et physiques (impôt anticipé et TVA ; d'autres sujets au choix des écoles)
2. Identifier les risques fiscaux
3. Être à même d'envisager des solutions légales

Contenus

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales : définition de la personne morale, les règles de l'assujettissement (début, fin, étendue), la détermination du bénéfice imposable, les prestations appréciables en argent en faveur de l'actionnaire ou d'un proche, la réalisation des réserves latentes, leur emploi, les restructurations d'entreprises (transformation, fusion et scission), le capital propre dissimulé, les apports en capitaux, les déductions autorisées, le report des pertes, l'assainissement des sociétés de capitaux, la liquidation d'une société, l'imposition dans le temps et le calcul de l'impôt. L'impôt sur le capital des personnes morales : l'objet de l'impôt, l'imposition dans le temps et le calcul de l'impôt. L'imposition des sociétés de participations et statuts fiscaux particuliers (si périodes à disposition): la réduction pour participations, la société holding, les sociétés de domicile, de base ou auxiliaire.

L'impôt anticipé : définition des revenus soumis à l'impôt anticipé, détermination du débiteur de l'impôt anticipé, fonctionnement de l'impôt, détermination des conditions du remboursement de l'impôt anticipé.

Contenu et formes d'enseignement

Répartition des périodes indiquée à titre informatif.

Cours: 30 périodes

- | | |
|---|----|
| - L'impôt sur le bénéfice des personnes morales | 15 |
| - L'impôt anticipé | 15 |

Bibliographie

Aucune information

Contrôle de connaissances

Examen : L'atteinte de l'ensemble des objectifs de formation sera vérifiée lors d'un contrôle final commun écrit d'une durée de 90 minutes.

Matériel autorisé :

- Toute documentation autorisée
- Calculatrice de bureau

Calcul de la note finale

Note finale = moyenne examen x 1